



Rennes, le 14 août 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Match Stade Rennais FC / Paris Saint-Germain

Arrêté préfectoral limitant la liberté d'aller et venir à Rennes
des supporters du Paris Saint-Germain à l'occasion du match
dimanche 18 août 2019 à 21h00

A l'occasion du match Rennes-PSG qui se disputera dimanche 18 août 2019 à 21h00 au Roazhon Park à Rennes, et compte tenu du risque avéré de troubles à l'ordre public, la préfecture d'Ille-et-Vilaine a pris un arrêté limitant la liberté d'aller et venir des supporters du PSG.

Le dimanche 18 août 2019, de 10h00 à minuit, l'arrêté préfectoral interdit à toute personne se prévalant de la qualité de supporter du PSG ou se comportant comme tel, c'est-à-dire portant notamment une écharpe, un insigne, un vêtement, un drapeau aux couleurs du club parisien :

- d'accéder, de circuler ou de stationner dans le secteur du centre-ville de Rennes délimité par les voies suivantes : *rue Legraverend, rue de l'Hôtel Dieu, rue Lesage, rue du Général Guillaudot, rue de la Motte, rue Gambetta, avenue Janvier, place de la Gare, boulevard Beaumont, boulevard du Colombier, boulevard de la Tour d'Auvergne, place de Bretagne, Quai Saint-Cast, boulevard de Chézy.*

Les supporters parisiens munis de contremarques accéderont au stade en bus dont le cheminement sera défini par les forces de l'ordre.

Sont également interdits dans le périmètre pré-cité, ainsi que dans l'enceinte et aux abords du stade, la possession, le transport et l'utilisation des fusées, artifices de toute nature et objets susceptibles de constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal.

Au-delà de ces mesures administratives, un dispositif de sécurité publique adapté sera mis en place dans l'enceinte et aux abords du stade.

PJ : Arrêté du 13 août 2019 limitant la liberté d'aller et venir des supporters du Paris Saint-Germain à l'occasion du match de football du dimanche 18 août 2019 à Rennes

Contacts presse

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Bureau de la communication interministérielle – 02 99 02 11 80 / 11 81 – pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr